



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 24 juin 2026

### **Vague de chaleur : la préfète appelle à la vigilance pour préserver les ressources en eau potable**

L'alimentation en eau potable du département repose principalement sur des nappes profondes peu sensibles à l'étiage. Toutefois, les conditions actuelles de fortes chaleur entraînent une hausse exceptionnelle de la consommation d'eau potable. Certains syndicats de distribution d'eau potable se voient confronter à une diminution de leurs capacités de stockage destinées à répondre aux pics de consommation de fin d'après-midi et de soirée.

En conséquence, après avoir consulté les membres de la cellule opérationnelle de gestion de l'étiage, **Sophie BROCAS**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, **a décidé de placer l'ensemble du département de la Gironde au niveau de vigilance pour les usages de l'eau potable issue des nappes profondes.**

Cette mesure ne s'accompagne d'aucune restriction des usages. **Elle vise à sensibiliser à inciter usagers et gestionnaires à réaliser des économies d'eau** en vue de prévenir ou retarder toute dégradation ultérieure susceptible de justifier la mise en place de restrictions.

Il est recommandé à chacun (particuliers, collectivités, acteurs économiques) de veiller à limiter sa consommation d'eau à partir des réseaux de distribution d'eau potable publics, sur l'ensemble du département et de privilégier les usages strictement nécessaires. Il est notamment recommandé de reporter ou de réduire certains usages tels que :

- le remplissage de piscines privées ;
- l'arrosage des jardins d'agrément ;
- le lavage de véhicules ;
- le lavage des espaces publics (trottoirs, terrains de sport, etc) ou privés (façades, etc)
- le remplissage des fontaines ou plans d'eau d'agrément

Chaque citoyen est appelé à être vigilant et faire preuve de civisme et de solidarité, pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau pendant cet épisode de fortes chaleurs.

Des informations et des conseils peuvent être obtenus sur les sites: <https://vigieau.gouv.fr>, [www.jeconomiseleau.org](http://www.jeconomiseleau.org) ou [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr).

En annexe : l'arrêté préfectoral instaurant un seuil de vigilance sur les usages de l'eau potable dans le département de la Gironde